

## ELABORATION D'UN SCOT GRENELLE : PREMIER RETOUR D'EXPERIENCE A MI CHEMIN

*Le présent document relate l'expérience du bureau d'études Environnement Energie de l'équipe, car il est en première ligne pour les aspects liés au Grenelle. Il ne se substitue pas à la perception du MO ou de l'urbaniste mandataire.*

Le SCOT OUEST concerne un territoire de 60 000 ha sur 29 communes (dont Cannes et Grasse) à l'Ouest des Alpes Maritimes, peuplé de 250 000 habitants.

Il a été reconnu par l'Etat SCOT expérimental pour la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'environnement, peut-être parce que le territoire illustre un des points combattus par le Grenelle 2 : la forte consommation de foncier naturel depuis 30 ans.



La maîtrise d'ouvrage a confié sa maîtrise d'œuvre à un groupement comportant :

- urbaniste
- paysagiste
- bureau d'études faune-flore
- bureau d'études Transports
- bureau d'études Environnement-Energies (Celsius Environnement, Montpellier)

La mission de Celsius Environnement est double :

- S'assurer que l'ensemble du SCOT est conforme au Grenelle, et que son contenu se rapproche autant que faire se peut de l'esprit qui a animé le Grenelle
- Produire directement tout ce qui a trait aux gaz à effets de serre et aux énergies, fossiles et renouvelables

Pour ceux qui se lanceraient dans un SCOT, il convient pour eux de réfléchir, au moment de la définition des missions, à l'interaction avec le ou les PCET (cf plus loin)

Première particularité : au moment où le marché a été attribué, la loi Grenelle 1 n'avait pas encore été votée. Le travail a cependant commencé sur la base connue à cette époque :

- Lutter contre le changement climatique et maîtriser la demande d'énergie

- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Instaurer un environnement respectueux de la santé
- Instaurer des modes de production et de consommation durable
- Gouvernance, information et formation

Par rapport à un SCOT classique il y a notamment prise en compte du thème de la production d'énergie, de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, des moyens à mettre en place pour lutter contre le réchauffement climatique (prévention et lutte contre ses effets attendus), etc.

### ELABORATION D'UN SCOT GRENELLE, RETOUR PHASE APRES PHASE :

La première partie de la mission a consisté à prendre de l'information auprès des autres SCOT Grenelle, et à se rapprocher des services que l'Etat a mis en place pour aider les équipes (qu'ils en soient remerciés !). Ca a permis de constater que chacun avait une vision différente de ce que doit contenir un SCOT Grenelle, qui doit suivre la même trame formelle que les autres SCOT.

Puis nous avons restitué cela aux élus et à la maîtrise d'ouvrage : aspect pédagogique important.

### DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Comme un SCOT normal, après une phase de recherche documentaire et sur le terrain, les points de convergence entre les différents acteurs, les faiblesses et les enjeux du territoire émergent grâce à des ateliers collaboratifs (thématiques et géographiques), entretiens et études. Particularités de ce SCOT :

- un atelier thématique consacré aux enjeux environnementaux dont les GES et l'Energie
- un séminaire de prospective sur l'impact du réchauffement climatique sur le territoire

Dans ce contexte de diagnostic, il est important de trouver des données fiables relatives aux énergies consommées sur le territoire et aux Gaz à Effet de Serre, mais ce besoin se heurte à l'absence d'informations homogènes. On se retrouve confronté à une difficulté d'accès, de collecte et d'analyse des données.

Deux points principaux :

- difficulté d'accès aux données locales de transport et distribution d'électricité (RTE et EDF ou autres, peu coopératifs ; données ne traduisant pas des choses homogènes)
- données fragmentaires concernant les énergies renouvelables. Sources multiples couvrant des périodes différentes.

Apparaît alors la question du lien entre SCOT et Plan Climat Energie Territorial, lequel était prévu dans le Grenelle 2 mais jamais voté, toujours repoussé jusqu'à cet été. Il est prévu qu'un SCOT prenne en compte les PCET du territoire qu'il concerne, lesquels PCET devant être compatibles avec le SRCAE (Schéma Régional du Climat et de l'Energie, tout juste instauré par le G2).

En l'absence de PCET, on fait avec ce qui est disponible : évaluation territoriale des GES par exemple, que ce soit par Bilan Carbone territorial ou par méthode cadastrale développée par certains BE.

Si les collectivités ont la possibilité de lancer en parallèle SCOT et PCET locaux, il nous semble qu'il faut être vigilant aux points suivants :

- tout le territoire doit être couvert, et pas seulement les collectivités ou EPCI (> 50 000 hab) qui ont l'obligation de PCET.
- Homogénéité de la méthode de calcul, et additivité des résultats (le mieux nous semblant être une étude globale avec des résultats partiels fournis aux collectivités qui en ont l'obligation).

C'est aussi l'occasion de se poser la question du lien avec les territoires voisins, surtout s'ils sont liés de façon importante sur les aspects GES et énergie. Dans notre exemple, une démarche InterSCOT est en place avec le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, qui devrait permettre la mise en place d'engagements communs en faveur de la réduction de la consommation d'énergies, etc.

Sur le fond, il manque la définition par l'Etat d'une méthode unique appliquée par tous en matière d'évaluation des GES et d'énergie. Il y en aurait une (GESCOT) en cours de développement par le CERTU.

Le Diagnostic est l'occasion d'une première analyse de ce qui semble aller dans le sens du Grenelle et de ce qui s'en éloigne.

## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) se doit d'être une analyse objective de la situation environnementale locale. Il ressort d'un travail de synthèse des informations disponibles sur le territoire.

Pour la partie GES et énergie, les chiffres utilisés par Celsius Environnement pour l'EIE sont issus :

- de l'outil d'évaluation des GES partagé par plusieurs collectivités du département.
- De compilation et retraitement de données énergétiques de sources multiples dont DREAL, ADEME, Conseil régional, etc.

Certaines données font défaut, parfois à cause du manque de mesures ou d'indicateurs. Cependant, à force de persévérance, on a pu fournir pour toutes les

EnR des estimations de leur contribution actuelle (et future) au bilan énergétique du territoire.

La question des indicateurs environnementaux est importante et non réglée de manière très satisfaisante. Son rôle est renforcé par le Grenelle, donc dans un SCOT-Grenelle. L'idée est que, au-delà de porter sur une grandeur importante pour le territoire, cet indicateur puisse être mesuré sans équivoque et suivi dans le temps et comparé. Il existe plusieurs listes d'indicateurs, dont aucune n'est parfaite. Là aussi, l'Etat pourrait définir une trame de base obligatoire sur les thèmes d'intérêt national, chaque SCOT étant ensuite libre de rajouter des indicateurs mieux adaptés à son territoire ou ses objectifs politiques.

L'EIE identifie les indicateurs sur l'état du territoire à l'instant t. En pratique, il semble utile de compléter cette analyse avec la description des évolutions tendanciennes en cours sur le passé proche, afin de préparer le terrain du PADD.

Un point sur la compatibilité au Grenelle est fait au sein de l'EIE, avec cette difficulté que le Grenelle 2 n'était pas encore voté au moment de la première édition, et qu'il a changé souvent.

### PREPARATION A L'ELABORATION DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

La phase à laquelle nous travaillons actuellement est celle de l'élaboration du PADD. Il s'agit de définir le projet politique pour le territoire. Ce document constituera le cadre de référence de l'organisation future de l'Ouest des Alpes Maritimes.

Cette étape nécessite de faire des choix, et confronte les élus à la prise de décisions face à différents scénarios d'évolution du territoire.

La difficulté dans l'identification des scénarios d'évolution de la consommation réside notamment dans une absence d'éléments de comparaison ou d'objectifs, quantifiés aux différentes échelles du territoire. Il y a parfois dichotomie entre les prévisions des opérateurs énergétiques (augmentation perpétuelle des consommations) et celles de L'Etat (établissement de plusieurs scénarios dont un « Grenelle » anticipant l'application pratique des mesures du Grenelle).

Par exemple, en matière de consommations des logements, qui sait dire comment sera appliquée réellement la nouvelle réglementation thermique, beaucoup plus contraignante, alors que même la précédente faisait l'objet de beaucoup de non-respect ?

Qui sait dire l'impact du véhicule électrique à 20 ans ?

Qui sait dire quand ressortira la Taxe Carbone et son impact ?

Par ailleurs, alors que l'on imagine aisément que rapprocher habitat et zones de travail peut réduire les émissions de GES, comment le quantifier ?

Produire des énergies renouvelables soulève plusieurs questions, notamment :

- Quels objectifs se fixer pour le territoire, sachant que l'Etat a prévu des objectifs par région et qu'ils ne seront pas connus avec 2 ans ?
- Où mettre des éoliennes et des panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques ? Assez fréquemment, là où s'est techniquement pertinent, les habitants (électeurs) n'en veulent pas. Et là où l'Etat n'en veut pas (terrains agricoles), les agriculteurs en veulent pour survivre.

Réduire les émissions de GES peut notamment mettre les élus face au choix de tourner le dos au modèle dominant qui a assuré la prospérité du territoire : l'habitat résidentiel individuel diffus, accessible uniquement par véhicule individuel, rêve de la plupart des Français.

Le problème de la réduction de consommation du foncier, élément important du Grenelle 2, va certainement faire l'objet de chaudes discussions. En effet, où placer le curseur entre le laisser-aller actuel (sur le territoire du SCOT, autant de foncier naturel consommé en 30 ans que depuis l'aube de l'humanité !) et le gel absolu voire la reconquête comme zones naturelles d'espaces artificialisés ?? Le SCOT sur lequel nous travaillons a estimé le sujet si important qu'il mène une étude spécifique sur ce point.

Si l'on rajoute les questions liées aux équipements d'intérêt collectif que sont les centres de traitement des déchets, on voit que les ateliers et séances de travail communes seront animés. Ces échanges permettent de récolter des avis collectifs et de confronter les opinions.

Celsius Environnement y présentera prochainement les enjeux énergétiques, offrant un éventail de propositions permettant d'établir une stratégie future en cohérence avec le contexte environnemental, économique et urbain de l'Ouest des Alpes Maritimes.

Ces ateliers du PADD seront l'opportunité de faire une seconde étape de pédagogie, basée sur le texte du Grenelle 2.

Pour plus de renseignements :

Laurent FARAVEL  
CELSIUS ENVIRONNEMENT  
266 place Ernest Granier



34000 Montpellier  
04 99 742 713

[celsius@celsius-environnement.com](mailto:celsius@celsius-environnement.com)



19<sup>ÈME</sup> RENCONTRE INTERPROFESSIONNELLE RÉGIONALE  
EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

« GRENELLE 2, URBANISME & TRANSPORTS »  
JEUDI 4 NOVEMBRE 2010

CRDP MONTPELLIER 9H 30 - 16H 30